



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 31 mai 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-05-31_2343

Tarifs des équipements culturels
de l'Établissement Public Territorial
pour l'année 2021/2022

Faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 25 mai 2021 a été annulé et de nouveau convoqué le 31 mai 2021 à 18h. L'an deux mille vingt et un, le 31 mai à 18h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 26 mai 2021. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance peut se dérouler en présence du public conformément aux règles sanitaires en vigueur. Le Conseil délibère valablement sans condition de quorum pour cette séance, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	-		
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Représenté	M. Leprêtre	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	-		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUZ Anissa	Représentée	M. Guillaumot	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	-		
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Représenté	Mme Bensarsa Reda	P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	M. Benbetka	P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	Mme Troubat	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Représentée	M. Guillaumot	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	-		
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	-		
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	M. Moulhi	P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Représenté	M. Lipietz	P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Représenté	M. Kennedy	P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Représenté	M. Defremont	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	-		
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Représentée	Mme Vala	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	-		
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	M. Vielhescaze	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	Mme Linek	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	-		
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	-		
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	-		
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	Mme Boivin	P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Représentée	M. Defremont	P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Représentée	Mme Kacimi	P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	-		
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	-		
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	-		
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	-		
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	-		
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	-		
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	Mme Sow	P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme Daumin	P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Présent		P

2343

1/4

Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. Lipietz	P
Orly	Mme JANODET Christine	Représentée	Mme Daumin	P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	Mme Abdourahamane	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	-		
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	M. Bell-Lloch	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Représenté	Mme Leydier	P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	-		
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. Taupin	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	Bell-Lloch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	-		
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	-		
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	Mme Linek	P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	M. Pirolli	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	M. Decrouy	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. Lerude	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	Mme Abdourahamane	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme Kacimi	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. Pirolli	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	-		
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	M. Maître	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	M. Maître	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	M. Decrouy	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Représenté	Mme Boivin	P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M. Lerude	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	M. Vielhescaze	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	Mme Sow	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	M. Dufour	P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	-		
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	M. Dufour	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	-		
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. Yavuz	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	-		
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. Leprêtre	P
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	-		
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Kennedy	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	-		
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	M. Vilain	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	Mme Bensarsa Reda	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Représenté	M. Yavuz	P

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian MOUALHI

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2340 à 2362	28	48	76

Exposé des motifs

Les équipements culturels de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre - conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique, école d'art Camille Lambert, médiathèques, cinéma La Tournelle, Sud-Est théâtre – voient habituellement leurs tarifs revalorisés chaque année pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.

L'année 2021, tout comme l'année 2020, est marquée par la crise sanitaire ; l'épidémie de Covid-19 est à l'origine d'une crise économique qui affecte durablement le pouvoir d'achat des familles.

A titre exceptionnel, afin de tenir compte de la situation particulière liée à l'épidémie de Covid-19, l'Etablissement Public Territorial propose, pour la deuxième année consécutive, la reconduction à l'identique de tous les tarifs pour la saison 2021/2022.

Quelques ajustements sont toutefois proposés :

- Le tarif CPES (Cycle Préparatoire à l'Enseignement supérieur) n'évolue pas mais il est désormais intégré dans la grille des tarifs des conservatoires.
- L'Ecole d'Art Camille Lambert propose désormais un paiement en trois fois, au trimestre, et non plus en deux fois, au semestre, ceci afin d'harmoniser son fonctionnement avec celui des conservatoires.
- Un tarif conférence est créé pour le Théâtre de Villeneuve Saint-Georges, en lien avec la mise en place d'une nouvelle proposition pour le public.
- Il est proposé un passage progressif à la gratuité pour les impressions et photocopies faites par les usagers dans les médiathèques.
- Il est proposé l'harmonisation des règles et des tarifs pour les documents, jeux et tablettes détériorés ou non rendus dans les médiathèques et ludothèques.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu la délibération n°2017-11-07_804 du Conseil territorial du 7 novembre 2017 portant définition de l'intérêt territorial sur la compétence, l'entretien, et le fonctionnement des équipements culturels et socioculturels ;

Vu la délibération n°2020-06-23_1824 fixant les tarifs des équipements culturels de l'Etablissement Public Territorial, pour l'année 2020/2021 ;

Considérant la volonté de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre de ne pas augmenter les tarifs des équipements culturels pour la saison 2021/2022, afin de tenir compte de la situation exceptionnelle liée à l'épidémie de Covid-19 qui a provoqué une crise économique affectant le pouvoir d'achat des familles ;

Considérant la simplification résultant pour l'Ecole d'Art Camille Lambert d'un paiement au trimestre et non plus au semestre ;

Considérant la nécessité de créer un tarif conférence pour le théâtre de Villeneuve Saint-Georges ;

Considérant la volonté de proposer désormais la gratuité des impressions et des photocopies dans le plus grand nombre de médiathèques du réseau ;

Considérant le souhait d'harmoniser les règles et les tarifs relatifs aux documents, jeux, tablettes détériorés ou non rendus dans les médiathèques et les ludothèques ;

Entendu le rapport de M. Jean-Luc Laurent,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve la reconduction des tarifs des équipements culturels pour la saison 2021/2022, tels qu'annexés à la présente.
2. Approuve le principe du paiement au trimestre pour les usagers de l'Ecole d'Art Camille Lambert.
3. Approuve la création d'un tarif conférence pour le théâtre de Villeneuve Saint-Georges.
4. Approuve la suppression progressive des tarifs d'impression et de photocopie dans le réseau des médiathèques.
5. Approuve l'harmonisation des règles et des tarifs relatifs aux documents, jeux et tablettes détériorés ou non rendus dans les médiathèques et ludothèques.
6. Approuve le fait que ces tarifs s'appliquent aux habitants et aux salariés du territoire du Grand-Orly Seine Bièvre.
7. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 76

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 07 juin 2021
ayant été publiée le 08 juin 2021



Vitry-sur-Seine, le 07 juin 2021
Le Président

Michel LEPRETRE

MUSIQUE

DROIT D'INSCRIPTION : Non remboursable

CPES (Cycle préparatoire à l'enseignement supérieur)
S.E.A.M. (Redevance pour la reproduction graphique d'ouvrages musicaux)
sauf éveil, initiation
Concours d'entrée cycles spécialisés/CPES (élèves extérieurs)
non remboursable mais déductible des droits d'inscription

EPT
Hors EPT
Tarif unique

30 €
55 €
30 €
6,80 €
18 €

DROITS DE SCOLARITE (annuels)

		2021/2022**	
Plein tarif		EPT	Hors EPT
Forfait	Cycle 1	268,00 €	771,00 €
	Cycle 2 et Cycle 2 différencié	324,00 €	771,00 €
	Cycle 3 et cycle 3 différencié	397,00 €	771,00 €
	Cycle spécialisé et perfectionnement	397,00 €	771,00 €
	Cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES)	500,00 €	500,00 €
	Adultes de + 25 ans (exceptés cycles 3 et spécialisé)	493,00 €	771,00 €
Cours collectifs hebdomadaires*	Tarif 1, Initiation, Eveil	114,00 €	331,00 €
	Tarif 2	133,00 €	331,00 €
	Tarif 3	163,00 €	331,00 €
	Tarif Adultes de + 25 ans	262,00 €	331,00 €
Cours individuel (seconde pratique)	Cycle 1	187,00 €	545,00 €
	Cycle 2	225,00 €	545,00 €
	Cycle 3, Cycle spécialisé	277,00 €	545,00 €
Cours individuel adulte Hors forfait	Tarif Adultes de + 25 ans	493,00 €	771,00 €
Pratique d'ensemble (si pratique unique)		36,00 €	36,00 €

* Tarif à multiplier par le nombre de cours hebdomadaires

** Proposition d'arrondi : au dessus ou égal à 0,5 : arrondi à l'entier supérieur
en dessous de 0,5 : entier inférieur

Les droits d'inscription sont habituellement payés lors de l'inscription administrative ; ces frais payés par tous restent acquis à l'établissement public territorial et ne sont pas remboursables. Exceptionnellement, les droits d'inscription ne seront pas perçus à l'inscription, dans l'attente de connaître les conditions de réalisations de la saison 2021/2022 dans le contexte de crise sanitaire.

Les droits de scolarité sont facturés au trimestre selon les modalités prévues dans le règlement intérieur du conservatoire : ils sont dus dès lors qu'un trimestre est commencé.

Ils ne donnent lieu à remboursement, au prorata temporis, qu'en cas de déménagement en cours d'année et sur production de justificatif, en cas d'absence prolongée pour raison médicale motivée, sur production de justificatif et après un mois d'arrêt total des cours, en cas d'absence prolongée d'un professeur et après un mois d'arrêt total des cours.

Une dégressivité des tarifs sera appliquée en fonction des tranches de quotients familiaux fixées par les villes d'Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, l'Hay-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Villejuif. L'application de cette dégressivité fera l'objet d'un remboursement par lesdites communes sur présentation d'un mémoire.

Pour les prêts d'instruments, une participation forfaitaire annuelle, facturée au trimestre, est à verser par le bénéficiaire du prêt et s'élève à :

- 45 € par instrument et par an, pour les instruments à cordes (guitare, violon, alto, violoncelle, contrebasse....) ;
- 100 € par instrument, pour les instruments à vent (flûte, hautbois, clarinette, basson, cor, trompette, tuba, saxophone...).

Annexe 1 - Conservatoires du Val-de-Bièvre - Danse

DANSE

DROIT D'INSCRIPTION : Non remboursable

EPT **30 €**

Hors EPT **55 €**

S.E.A.M. (Redevance pour la reproduction graphique d'ouvrages musicaux)
sauf éveil, initiation

Sans objet

Concours d'entrée cycles spécialisés (élèves extérieurs)
non remboursable mais déductible des droits d'inscription

18 €

DROITS DE SCOLARITE (annuels)

		2021/2022**	
Plein tarif		EPT	Hors EPT
Forfait	Cycle 1	268,00 €	771,00 €
	Cycle 2 et Cycle 2 différencié	324,00 €	771,00 €
	Cycle 3 et cycle 3 différencié	397,00 €	771,00 €
	Cycle spécialisé et perfectionnement		
	Adultes de + 25 ans (exceptés cycles 3 et spécialisé)	493,00 €	771,00 €
Cours collectifs hebdomadaires*	Tarif 1, Initiation, Eveil	114,00 €	331,00 €
	Tarif 2	133,00 €	331,00 €
	Tarif 3	163,00 €	331,00 €
	Tarif Adultes de + 25 ans	262,00 €	331,00 €
Cours individuel (seconde pratique)	Cycle 1		
	Cycle 2		
	Cycle 3, Cycle spécialisé		
Cours individuel adulte Hors forfait	Tarif Adultes de + 25 ans		
Pratique d'ensemble (si pratique unique)			

* Tarif à multiplier par le nombre de cours hebdomadaires

** Proposition d'arrondi : au dessus ou égal à 0,5 : arrondi à l'entier supérieur
en dessous de 0,5 : entier inférieur

THEATRE

DROIT D'INSCRIPTION : Non remboursable

EPT 30 €

Hors EPT 55 €

CPES (Cycle préparatoire à l'enseignement supérieur)

Tarif unique 30 €

S.E.A.M. (Redevance pour la reproduction graphique d'ouvrages musicaux)

Sans objet

Concours d'entrée CPES (élèves extérieurs)

18 €

non remboursable mais déductible des droits d'inscription

DROITS DE SCOLARITE (annuels)

		2021/2022**	
Plein tarif		EPT	Hors EPT
Forfait	Cycle 1	268,00 €	771,00 €
	Cycle 2 et Cycle 2 différencié	324,00 €	771,00 €
	Cycle 3 et cycle 3 différencié	397,00 €	771,00 €
	Cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES)	500,00 €	500,00 €
	Adultes de + 25 ans (exceptés cycles 3 et CPES)	493,00 €	771,00 €
Cours collectifs hebdomadaires*	Tarif 1, Initiation, Eveil	114,00 €	331,00 €
	Tarif 2	133,00 €	331,00 €
	Tarif 3	163,00 €	331,00 €
	Tarif Adultes de + 25 ans	262,00 €	331,00 €
Cours individuel (seconde pratique)	Cycle 1		
	Cycle 2		
	Cycle 3, Cycle spécialisé		
Cours individuel adulte Hors forfait	Tarif Adultes de + 25 ans		
Pratique d'ensemble (si pratique unique)			

* Tarif à multiplier par le nombre de cours hebdomadaires

** Proposition d'arrondi : au dessus ou égal à 0,5 : arrondi à l'entier supérieur en dessous de 0,5 : entier inférieur